

ID: 073-200086569-20230217-23013-DE

N°23-013

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Abroge la délibération n°22-091

Séance du 17 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur RICO-PEREZ José, Maire.

Nombre de conseillers

Date de convocation :

03/02/2023

En exercice: 23

Date d'affichage :

03/02/2023

22 Présents: 22 Votants:

Présents: MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - - DELWAL Jean-Luc MANENTI Rémi -

MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno

RICHARD Denis - RIZZON Bruno

Mmes BAZIN Josyane - COMBET Claire - GAZET Véronique - GENON Marie -IABOUILLE Martine - JALLIFFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole -

PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - PEREZ Stéphanie

Excusés: MM. GACHET Roger - BIBOLLET Nicolas - Mme BOIVINEAU Myriam

A été nommé secrétaire de séance : Denis RICHARD

\$\text{\$\pi\$ & \$\pi\$ &

Objet : Demande de subvention au titre de la DSIL Année 2023 pour des travaux de requalification de la traversée d'Aiguebelle

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de requalification et de réaménagement de la traversée de la commune déléguée d'Aiguebelle ainsi que ses espaces connexes ayant pour objectif de passer de la « route à la rue », ainsi apaiser les vitesses, améliorer le cadre de vie, l'accessibilité, les liaisons douces, l'efficience des zones de parking, la végétalisation du secteur.

Il précise que ces travaux seraient réalisés en deux tranches.

Il propose au conseil municipal de déposer un dossier de subvention auprès de la DSIL 2023 pour la première tranche des travaux.

ID: 073-200086569-20230217-23013-DE





Les aménagements concernés sont les suivants :

Secteur rue Carret - place du marché:

- reconfigurer l'espace pour accorder plus de place au piéton,
- végétaliser le secteur pour réduire les îlots de chaleur.
- améliorer le stationnement vélo,
- conserver la majorité du stationnement VL,
- apaiser le carrefour sur la Grande Rue.

Entrées de ville - façades de la grande rue :

- marquer visuellement les entrées de ville en réduisant leur caractère actuellement très routier,
- favoriser la réduction des vitesses lors de la traversée de la rue principale d'Aiguebelle (qui regroupe un grand nombre d'équipements municipaux, de commerces et de services),
- conserver les usages actuels (passage des convois exceptionnels),
- intégrer les cheminements piéton et cycles.
- améliorer le confort de vie des habitants, de réduire les consommations énergétiques et améliorer la qualité urbaine et architecturale du centre-bourg, avec un programme d'aide à l'isolation et à la réhabilitation des façades, à destination des habitants.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que la seconde tranche ferait l'objet d'un dossier de subvention au titre de la DSIL 2024. Il précise que le montant total du projet avec les deux tranches s'élève à 3 500 000 € HT (trois millions cinq cent mille euros hors taxes).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le plan de financement suivant :

Origine du financement	Montant HT (a)	(%)	Date de la demande	Date d'attribution
EUROPE (Feder)	250 000 €	17 %	Mars 2023	En attente
ETAT (DETR / DSIL)	200 000 €	13 %	Janvier 2023	En attente
ETAT (Fonds vert)	50 000 €	3 %	Mars 2023	
CONSEIL DEPARTEMENTAL Petite Ville de demain FDEC Amendes de police	250 000 € 33 600 € 116 400 €	27 %	Mars 2023	En attente
Autres financement public : « Le grand chantier – FAST »	300 000 €	20 %	ler trimestre 2023	En attente
Total des subventions publiques	1 200 000 €	80 %		
Demandeur : autofinancement (dont emprunt)	300 000 €	20 %		
TOTAL HT	1500 000 €	100 %		

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le



ID: 073-200086569-20230217-23013-DE



Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet présenté par Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

- Approuve le projet et la nature des travaux,
- Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 1500 000 € HT (un million cinq cent mille euros hors taxes) pour la première tranche des travaux
- Approuve le coût total des travaux pour un montant de 3 500 000 euros HT (trois millions cinq cent mille euros hors taxes),
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents permettant l'application de la présente décision,
- Sollicite dès à présent une dérogation pour lancer la consultation et commencer les travaux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Monsieur le Maire